DGDUD
Service réglementation Urbaine



Plan Local d'Urbanisme

2ème Révision

Approuvée par Délibération du Conseil
de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole
du 11 octobre 2012

5B1 - Servitudes d'utilité publique

(plan et tableau des servitudes)

AUSSONNE
Commune hors du Commun.

auat toulouse aire urbaine

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

10/03/2011

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE D'AUSSONNE

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
A4 - Servitudes de libre passage des engins mécaniques	L'Aussonnelle	Arrêté Préfectoral du 14 mai 1975	Direction Départementale des Territoires. Service Environnement Eau et Forêt / Police de l'Eau Cité administrative Bld Armand Duportal – BP 70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9
A5 – Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Canalisations publiques d'assainissement Collecteur d'eaux usées de la vallée de l'Aussonnelle	Arrêtés préfectoraux des 2 juin 1981 et 10 août 1987 Arrêté préfectoral du 19 juillet 2007	Communauté Urbaine du Grand Toulouse 1, place de la légion d'honneur B.P. 35821 31505 – Toulouse cedex
AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise :Clocher Débordement du château de Rochemontès (commune de Seilh)	Inscrite au titre des Monuments Historiques le 23 décembre 1926 Inscrit au titre des monuments historiques le 31 décembre 1946	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 69 Rue du Taur 31073 TOULOUSE
I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Canalisations de Gaz : •DN 400 LEGUEVIN - SEILH Nord •DN 250 CORNEBARRIEU – SEILH Sud •DN 200 SEILH Nord - GRENADE	Arrêté ministériel du 4 juin 2004	**T**IGF - Secteur de TOULOUSE 16 bis, rue Alfred Sauvy 31270 CUGNAUX Tél: 05 61 56 22 44 Fax: 05 61 56 99 51
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Ligne à 2 circuits 225 kV : GINESTOUS - LESQUIVE I GINESTOUS - LESQUIVE II	Déclaration d'utilité publique	R.T.E - T.E.S.O G.E.T. PYRENEES 87 Rue Jean Gayral 31200 TOULOUSE

10/03/2011

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE D'AUSSONNE

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
PM1 Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.	Arrêté préfectoral du 22 décembre 2008	Direction Départementale des Territoires Service Risques et Gestion de Crise Cité administrative Bld Armand Duportal. BP 70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9
PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Centre radioélectrique de TOULOUSE Aérodrome Centre radioélectrique de AUSSONNE la Vitarelle (radiophare VOR - D/DME)	Décret du 05 mars 2008 Décret du 19 juin 1996.	DGAC-SNAI Aérodrome civil de Toulouse Blagnac Allées Saint-Exupéry 31700 BLAGNAC
T5 - Servitudes de dégagement des aérodromes	Aérodrome de TOULOUSE BLAGNAC	Décret ministériel du 17 février 1976 modifié par l'arrêté interministériel du 27 février 1978 et du 20 août 1992	DGAC-SNAI Aérodrome civil de Toulouse Blagnac Allées Saint-Exupéry 31700 BLAGNAC

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Commune d' AUSSONNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle 1/10000 — Mars 2011

LEGENDE

- A4 Servitudes de libre passage des engins mécaniques
- A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement
  - Nota : pour le collecteur de la vallée de l'Aussonnelle,la servitude ne concerne que les parcelles privées;pour précisions complémentaires,voir état parcellaire correspondant
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PM1 Servitudes relatives au plan de prévention des risques naturels prévisibles (risque sécheresse sur l'ensemble de la commune)
- PT2 Servitudes de protection contre les obstacles
- T5 Servitudes de dégagement des aérodromes